

Si l'on envisage les recettes encaissées, on voit que la taxe directe, c'est-à-dire l'impôt foncier, les arrérages, la taxe scolaire, la taxe de capitation, l'impôt sur le revenu et autres taxes spéciales ont produit en 1922, pour l'ensemble de ces municipalités, une somme de \$108,500,292, représentant une taxe par tête de \$36.64. Considérant séparément chaque province, les recettes provenant des taxes encaissées par elle ont été de \$134,279 dans l'île du Prince-Edouard, \$3,064,307 dans la Nouvelle-Ecosse, \$1,803,411 dans le Nouveau-Brunswick, \$22,390,225 dans Québec, \$50,078,423 dans Ontario, \$9,530,903 dans le Manitoba, \$4,691,941 dans la Saskatchewan, \$8,138,798 dans l'Alberta et \$8,668,005 dans la Colombie Britannique, chiffres qui donnent un revenu par tête de \$11.19 dans l'île du Prince-Edouard; \$23.57 dans la Nouvelle-Ecosse; \$21.68 dans le Nouveau-Brunswick; \$26.78 dans Québec; \$41.02 dans Ontario, \$40.34 dans le Manitoba; \$47.50 dans la Saskatchewan; \$58.50 dans l'Alberta et \$42.18 dans la Colombie Britannique.

Les recettes ordinaires encaissées en 1922 par les villes et les cités se sont élevées à \$185,298,248 et les ressources extraordinaires ont produit \$115,714,584, soit un revenu *per capita* de \$62.57 pour les recettes ordinaires et \$39.07 pour les recettes extraordinaires.

L'état des dépenses nous apprend que, toutes ensemble, les agglomérations urbaines ayant répondu au questionnaire ont dépensé en 1922, une somme de \$225,659,986 à titre de dépenses ordinaires plus \$82,073,521 à titre de dépenses extraordinaires, soit \$76.19 par tête pour les premières et \$27.71 pour les secondes.

L'actif de ces villes et cités formait en 1922 la somme de \$948,496,583, soit \$320.27 *per capita*; cet actif se décompose ainsi qu'il suit: actif disponible \$241,595,101; autre actif producteur de revenus \$232,775,633; actif improductif \$474,125,849, soit une valeur *per capita* de \$81.58 pour la première catégorie, de \$78.60 pour la seconde et de \$160.09 pour la troisième.

Enfin, le passif des mêmes villes et cités en 1922 formait l'imposant total de \$774,034,572, soit une dette *per capita* de \$261.36. La plus grande partie de cette somme, soit \$665,238,255 ou \$224.28 par tête, est représentée par la dette consolidée.

Le tableau 29 présente les données essentielles intéressant les agglomérations urbaines de 5,000 âmes et plus, groupées par provinces. Le tableau 30 donne le détail des recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires, des 81 municipalités concourant à cette statistique et le tableau 31 le détail de leurs dépenses ordinaires et extraordinaires. Enfin le bilan des mêmes municipalités, par actif et passif, en 1922, fait l'objet du tableau 32.

Des rapports contenant de plus amples détails sur la situation financière de ces municipalités et sur celles ayant une population de 1,000 à 5,000 âmes, sont distribués, sur demande, par le Bureau Fédéral de la Statistique.